



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2025

Délibération n° DEL 2025-059

Le **04/11/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **28/10/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 14

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, SECRET Michel, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques

Procurations : 02

DUPENLOUP Nathalie a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, LEFORT Agnès a donné pouvoir à CHEVALIER Laurent

Absents : 10

VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy, LEFORT Agnès

Secrétaire :

MOYNAT Raphaël

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 12/11/2025
- ☒ Publication le 13/11/2025

Objet : BUDGET PRINCIPAL - Ouverture de crédits d'investissement 2026 avant le vote du budget principal

M. Patrick LARCHER, adjoint délégué aux finances, explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, sur autorisation de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. LARCHER propose l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2026 des chapitres d'investissement suivants :

Investissements (BP + DM)	2025	2026 (25%)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 000,00	4 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	661 265,08	165 316,27
20 - Immobilisations incorporelles	268 450,03	67 112,51
21 - Immobilisations corporelles	806 321,03	201 580,26
23 - Immobilisations en cours	3 892 898,86	973 224,72
27 - Autres immobilisations financières	50 620,00	12 655,00
Total	5 697 555,00	1 424 388,75

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1 ;

Considérant qu'au budget 2025, les crédits inscrits pour les dépenses d'investissement concernées s'élèvent à 5 697 555,00 € ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2026 de 1 424 388,75 €, afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement ;

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Autorise l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget principal de la commune dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2025 pour les dépenses d'investissement effectuées durant les 3 premiers mois de l'année 2026, pour les chapitres énoncés ci-dessus.

Article 2 :

Ces crédits seront inscrits au budget principal 2026 de la commune.

Résultat du vote :

Pour : 16 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Le Secrétaire,
Raphaël MOYNAT

Signé

Signé

Laurent CHEVALIER